

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 28 février 2023

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 41
Nombre de pouvoirs : 11

Date de convocation : 22 février 2023

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

N°4

Objet :

**Fonds de concours 2022 – REHON-
Création d'un réseau d'interconnexion
en fibre optique des bâtiments
communaux.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Etaient présents :

MMES BERTIN – BOSIZIO - CAILLET – CASTRONOVO – COLIN -
DI PELINO – FELTIN - FURGAUT – INIAL– LECLERC - LORIN
CRIDEL - RICHARD - TOZZO

MM ACETI - AGOSTINI - ALLIERI - ARIES - DE CARLI - DIDELOT -
FONTAINE – FOURNEL - GIARDI - HAMEN – HERBAYS (à compter
du point n° 3) - HUARD - JACQUET - KARLESKIND - LENOBLE -
LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER -
PLUVINET – PRONESTI - RAULLET - ROUSSEAU - SERVAGI -
WEBER - WILMIN - ZOLFO

Excusés :

MME BESSICH donne pouvoir à MME DI PELINO
M. BOURGUIGNON donne pouvoir à M. ARIES
M. BOUZAD
MME ETIENNE donne pouvoir à MME LECLERC
MME JOLY donne pouvoir à M. DE CARLI
M.KARRA donne pouvoir à M. FOURNEL
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
MME NAILI donne Pouvoir à MME INIAL
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
M. SACHER donne pouvoir à M. MARINI
MME SEBAA
MME WAGNER donne pouvoir à M. ZOLFO

Absents :

M. JACQUE

M. MARINI est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Par délibération du 31 Mars 2022, le conseil communautaire a renouvelé la mise en place d'un fonds de concours annuel de 15 000 € pour accompagner les communes dans leurs programmes d'investissement.

La commune de Réhon envisage la création d'un réseau d'interconnexion en fibre optique des bâtiments communaux afin d'optimiser les ressources informatiques avec des échanges de données entre plusieurs services et répondre aux besoins des citoyens par l'augmentation de la réactivité des services publics.

Montant des opérations : 95 150 € HT

Date de délibération : 15 Décembre 2022

Début des travaux : Décembre 2022

Plan de financement prévisionnel (en € HT) :

Travaux	95 150 €	Conseil départemental 54	16 667 €
		Grand Longwy	15 000 €
		Fonds de concours 2022	63 483 €
		Commune de Réhon	
		Autofinancement	
TOTAL HT	95 150 € HT	TOTAL HT	95 150 € HT

Par conséquent, il est proposé d'accorder les fonds de concours 2022 à hauteur de 15 000 € sur cette opération.

VU l'article L5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 17/02/23,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la commune de Réhon un fonds de concours de 15 000 € pour l'action susvisée et pour l'année 2022
- **DIT** que les sommes ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Le Président
Serge DE CARLI

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite. »